

Join the race to

2030

Accompagner les défenseurs dans leur lutte
contre la méningite

L'Assemblée mondiale de la Santé et la méningite

Résumé à l'intention des défenseurs



Qu'est-ce que l'Assemblée mondiale de la Santé ?

L'Assemblée mondiale de la Santé est le principal organe décisionnel de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Tous les États membres (pays) de l'OMS peuvent y participer afin de discuter et de convenir des priorités et des politiques mondiales en matière de santé.



À quelle fréquence se tient-elle et à quel endroit ?

L'Assemblée mondiale de la Santé est une réunion annuelle. Elle se tient généralement en mai, au Palais des Nations à Genève, en Suisse.



Que se passe-t-il lors des réunions ?

L'Assemblée mondiale de la Santé se déroule sur plusieurs jours. Les États membres profitent de cette occasion pour convenir des priorités mondiales en matière de santé, par le biais de décisions et de résolutions, et pour faire le point sur les principaux domaines d'action. Il s'agit d'une occasion importante pour aborder les questions de santé mondiale sur la scène internationale. L'Assemblée mondiale de la Santé est également le lieu où l'OMS prend des décisions administratives, notamment l'élection des dirigeants et l'adoption du budget de l'organisation.



Pourquoi l'Assemblée mondiale de la Santé est-elle importante pour la lutte contre la méningite ?

L'Assemblée mondiale de la Santé joue un rôle important dans la lutte contre la méningite. Elle rassemble des responsables de la santé du monde entier afin de suivre les progrès accomplis, de partager les dernières informations et de dynamiser les efforts de lutte.

En 2020, tous les États membres (pays) ont approuvé la Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite d'ici à 2030. Il s'agit d'un plan ambitieux sur dix ans visant à réduire le nombre de cas et de décès, à mettre fin aux épidémies et à améliorer la vie des personnes touchées par la maladie.

L'Assemblée mondiale de la Santé offre chaque année aux pays l'occasion de faire le point sur leurs progrès, de relever ensemble les défis et de trouver des moyens de collaborer sur divers sujets liés à la santé. Par exemple, la réunion de 2025 comprenait une mise à jour spécifique sur les progrès réalisés dans le cadre de la Feuille de route (point 13.4, dans la dixième réunion du comité A).

Alors que nous arrivons à mi-parcours de la mise en œuvre de la Feuille de route, ce type de bilan est essentiel. Il contribue à maintenir la dynamique et à garantir que le monde reste sur la bonne voie pour vaincre la méningite.



Qui y participe ?

Tous les États membres de l'OMS peuvent envoyer des représentants à la réunion. Souvent, les Ministres de la Santé des gouvernements dirigent la délégation de leur pays, assistés de fonctionnaires.

Les acteurs non gouvernementaux peuvent participer à l'Assemblée mondiale de la Santé, sur invitation ou grâce à des « relations officielles » avec l'OMS. Les acteurs non gouvernementaux comprennent les organisations caritatives, les fédérations et les conseils internationaux. Les représentants de ces organisations peuvent participer aux discussions et aux événements parallèles, mais n'ont pas de droit de vote.

La liste des participants est publiée par l'OMS et est disponible en ligne. Cela pourrait vous être utile pour votre action de sensibilisation, par exemple pour identifier qui représentait votre pays lorsque la Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite d'ici à 2030 a été approuvée lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2020.



Qu'est-ce que le Conseil exécutif ?

En termes simples, le Conseil exécutif soutient l'Assemblée mondiale de la Santé. Il est chargé de préparer les réunions et d'examiner comment les décisions prises par les États membres peuvent être mises en œuvre.

Le Conseil exécutif est composé de 34 membres élus pour un mandat de trois ans. Les membres proviennent tous de pays différents et représentent chaque région de l'OMS. Découvrez qui siège actuellement au Conseil.

En février 2025, le Conseil exécutif a examiné un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route mondiale et a entendu les États membres et les régions faire le point sur leurs efforts. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre blog.



Qu'est-ce qu'une résolution ?

Une résolution désigne « l'expression formelle d'une volonté ». La Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite d'ici à 2030 (résolution WHA73.9) a été approuvée lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en novembre 2020.

En approuvant cette feuille de route, les 194 États membres se sont engagés à poursuivre ses objectifs et à faire de la méningite une priorité politique.

Les résolutions adoptées lors de l'Assemblée mondiale de la Santé ne sont généralement pas juridiquement contraignantes, mais elles indiquent les priorités et les engagements mondiaux. La mise en œuvre de la Feuille de route mondiale, par exemple, relève de la responsabilité de chaque État membre.

#DefeatMeningitis
meningitis.org



Notes : Ce résumé explicatif a été créé par la Meningitis Research Foundation et présente notre niveau de compréhension actuel. Ce guide a été créé pour les membres de la CoMO (Confederation of Meningitis Organizations) et d'autres organisations de la société civile afin d'aider les défenseurs du monde entier à s'engager et à défendre la vision de la Feuille de route mondiale de l'OMS pour vaincre la méningite d'ici à 2030.

Publication : juillet 2025 © Meningitis Research Foundation, 2025. Ce travail est sous licence CC BY-NC 4.0.